



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 18  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 28  
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 21 juin 2023

**Présents** : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Michel PIRES, Estelle MONTES, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Maëli DIONG, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Thierry GOMES, Benoît COQUAND et Aurore MARTIN.

**Absents excusés** :

Hélène LORME, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,  
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,  
Michèle LUCAS, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,  
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,  
Philippe MAUGUIN, ayant donné pouvoir à Michel PIRES,  
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,  
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Jean-Luc BERNARD,  
Estelle MARCUARD, ayant donné pouvoir à Yann GRISON,  
Sandrine RIGAUX, ayant donné pouvoir à Benoît COQUAND,  
Laetitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Aurore MARTIN.

**Absent** :

Guillem LEROUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 19h43

Secrétaire : Maëli DIONG

### RESSOURCES HUMAINES

#### DL.23.064 – Création de postes au 1er septembre 2023

**Christian DUMAS expose** :

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Par dérogation et selon la nature des missions exercées, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique.

Ainsi, afin de répondre à l'organisation, aux besoins des services et au regard des missions exercées, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit au 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

Catégorie	Filière	Cadre d'emploi	Grade	Taux d'emploi	Poste accessible par contrat
C	Technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %	L332-8
C	Technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	71.43 %	L332-8
C	Technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	71.43 %	L332-8
C	Technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	71.43 %	L332-8

C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %	L332-8
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %	L332-8
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %	L332-8
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	62 %	L332-8
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	49 %	L332-8
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	49 %	L332-8
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	20 %	L332-8
C	Sociale	ATSEM	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %	L332-8
C	Sociale	ATSEM	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %	L332-8

Après avis du comité social territorial du 6 juin 2023 et après présentation en Commission Générale du 19 juin 2023, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de créer les postes ci-dessus énoncés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 et de modifier le tableau des effectifs à la même date.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le maire est autorisé à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi et à signer tous les documents relatifs à ce recrutement.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le 29 juin 2023

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : **30 JUIN 2023**

Notification le : **30 JUIN 2023**

**30 JUIN 2023**



Le Maire  
Christian DUMAS

## Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE  
Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DL\_23\_064**  
 Objet : **Création de postes au 1er septembre 2023**  
 Type de transaction : Transmission d'actes  
 Date de la décision : 2023-06-29 00:00:00+02  
 Nature de l'acte : Délibérations  
 Documents papiers complémentaires : NON  
 Classification matières/sous-matières : 4.1.1 - Création de poste et suppression  
 Identifiant unique : 045-214501694-20230629-DL\_23\_064-DE  
 URL d'archivage : Non définie  
 Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 045-214501694-20230629-DL_23_064-DE-1-1_0.xml	text/xml	905 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : DL.23.064 -RH - créations de postes au 1er septembre 2023.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20230629-DL_23_064-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	524.8 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 juin 2023 à 14h11min17s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 juin 2023 à 14h11min18s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 juin 2023 à 14h11min19s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	30 juin 2023 à 14h11min28s	Reçu par le MI le 2023-06-30